

**PRUEBA DE ACCESO A CICLOS FORMATIVOS DE GRADO SUPERIOR Y PRUEBA DE
MADUREZ PARA EL ACCESO A LAS ENSEÑANZAS ARTÍSTICAS SUPERIORES**

**PARTE COMÚN
CONVOCATORIA 2015**

RESOLUCIÓN 25/2015 de 5 de febrero

FRANCÉS

CALIFICACIÓN

APELLIDOS

NOMBRE

DNI

TATOUAGES DE COULEUR : QUELS SONT LES DANGERS ?

L'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) veut interdire 59 colorants sur 153 produits utilisés par les tatoueurs. Neuf encres sur dix seraient concernées. Finalement, il ne restera que 27 colorants rouges, 13 blancs, 13 orange, 12 jaunes, 6 noirs, 3 violet et 3 bruns. On pourra donc continuer à se faire tatouer en noir, blanc, gris, vert et bleu. Mais là encore, seulement dans certaines teintes limitées. Ces colorants sont soupçonnés d'être nocifs. Dans un communiqué publié en janvier 2013, le Syndicat national des dermatologues (Sndv) avait, lui, estimé que les encres contiennent « des métaux toxiques » ainsi que des types d'hydrocarbures, dont la plupart sont cancérigènes. Certaines couleurs seraient plus dangereuses que d'autres, selon le Sndv.

« Injectés sous l'épiderme, certains composants sont mal tolérés par l'organisme. Le rouge, par exemple, qui serait le plus allergène. Mais toutes les couleurs le sont plus qu'un noir pur. Les encres rouges contiennent du fer, du cadmium, du mercure (il ne serait plus utilisé, mais on en trouve encore) et des encres blanches mélangées avec le rouge (le titane, l'aluminium, le calcium...). Le problème de ces encres blanches est qu'elles sont présentes sous forme de nanoparticules qui, du fait de leur taille, peuvent avoir une action neurotoxique ». Les allergies seraient les complications les plus fréquentes : démangeaisons, gonflements, lésions. Dans le rapport de l'Académie de médecine intitulé « *Piercings et tatouages*, la fréquence des complications justifie une réglementation », on indique que ces allergies sont dues aux pigments métalliques tels que le chrome et le cobalt.

Huffpost, le 30 novembre 2014



**PRUEBA DE ACCESO A CICLOS FORMATIVOS DE GRADO SUPERIOR Y PRUEBA DE
MADUREZ PARA EL ACCESO A LAS ENSEÑANZAS ARTÍSTICAS SUPERIORES**

**PARTE COMÚN
CONVOCATORIA 2015**

RESOLUCIÓN 25/2015 de 5 de febrero

FRANCÉS

1. Dites si c'est VRAI ou FAUX. Justifiez votre réponse en vous servant du texte (2 points).

- a. (0,50 p.) On veut interdire plus de 59 colorants.
- b. (0,50 p.) Le rouge est le colorant qui provoque le plus d'allergies.
- c. (0,50 p.) Le noir pur est le moins dangereux pour la santé.
- d. (0,50 p.) Les piercings posent autant de problèmes que les tatouages.

2. Répondez avec des éléments du texte à la question suivante(2 point) :

Quels sont les problèmes les plus habituels provoqués par les tatouages ?

3. Lexique: Cherchez dans le texte des mots équivalents à (2 points):

- a - touchées (0,5 p.)
- b - considéré (0,5 p.)
- c - ennui (0,5 p.)
- d - mesures légales (0,5 p.)



**PRUEBA DE ACCESO A CICLOS FORMATIVOS DE GRADO SUPERIOR Y PRUEBA DE
MADUREZ PARA EL ACCESO A LAS ENSEÑANZAS ARTÍSTICAS SUPERIORES**

**PARTE COMÚN
CONVOCATORIA 2015**

RESOLUCIÓN 25/2015 de 5 de febrero

FRANCÉS

4. GRAMMAIRE (2 points)

a. Exprimez l'obligation (0,50 p.):

« On pourra donc continuer [...] ».

b. Remplacez les mots soulignés par un pronom (0,50 p.):

« Les encres contiennent des métaux toxiques [...] ».

c. Transformez à la voix active (0,50 p.):

« [...] certains composants sont mal tolérés par l'organisme ».

d. Mettez le verbe à l'imparfait (0,50 p.):

« Les allergies seraient les complications les plus fréquentes [...] ».

5. Sur le sujet proposé ci-dessous, faites une rédaction de 80 à 120 mots (2 points) :

Pensez-vous que notre société accorde trop d'importance à l'aspect physique ?
Seriez-vous capable de courir ces risques pour être à la mode ? Argumentez votre réponse.